



LA SOURCE D'AGIR !

Communiqué de presse

Le mercredi 21 février 2007
Pour diffusion immédiate

Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin organise une seconde cérémonie de signature de contrats de bassin

Lévis, le mercredi 21 février 2007- Le Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) a tenu sa deuxième cérémonie de reconnaissance qui rassemble les acteurs de l'eau de son territoire. L'activité se tient à l'hôtel de ville de Lévis. Le clou de cette activité est sans aucun doute la signature des contrats de bassin. Huit organisations ont accepté de s'impliquer concrètement dans la mission du CBE en concluant un engagement volontaire. Il s'agit de la municipalité de Lac-Etchemin, du Comité de restauration du lac Dion, la municipalité de St-Damien-de-Buckland, la pisciculture des Alléghanys, l'association des propriétaires de boisés de la Beauce, la municipalité de St-Henri, la Fédération de l'UPA de la Beauce et le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Ces contrats sont en fait des engagements moraux faits sur une base volontaire. Les partenaires qui acceptent d'impliquer le CBE dans leurs activités recueillent plusieurs bénéfices. Le travail de l'organisme de bassin est alors de valider et de faire connaître les engagements pris et ce, en lien avec les objectifs qui ont été définis dans le Plan directeur de l'eau. Pour les organisations signataires, il s'agit d'une reconnaissance de leur participation à l'amélioration et à la préservation du bassin versant de la rivière Etchemin.

Liste des projets :

Contrat de bassin no. 10 :

Gestion et assainissement des eaux usées des résidences isolées du territoire de Lac-Etchemin.

Municipalité de Lac-Etchemin

Une recherche dans les dossiers des propriétés adjacentes à la rivière Etchemin relativement à la vérification des permis émis pour des installations septiques a été réalisée au cours de l'année 2005. La méthodologie du projet consistait à élaborer une base de données géoréférencées ainsi qu'une classification des données pour chaque résidence non desservie dans ce secteur. Dans le cas d'une absence de permis pour des installations septiques, de document ou de lettre démontrant la conformité de ces dernières au Q-2, r.8, une inspection et/ou une rencontre avec le propriétaire ont été réalisées au cours de l'année de 2006. Lors de la séance régulière du 5 décembre 2006, un règlement visant à établir l'inventaire et la conformité des fosses septiques, des fosses de rétention et des éléments épurateurs aux fins de pourvoir à la vidange de ces dernières sera adopté par le conseil de la municipalité. Par ce règlement, les fosses septiques, utilisées



toute l'année ou plus de cent quatre-vingts jours par année, devront être vidangées une fois à tous les deux ans. Les fosses septiques utilisées de façons saisonnières devront être vidangées une fois à tous les quatre ans. Comme à l'habitude, lorsqu'une résidence isolée sera dérogoratoire au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 8), la municipalité prendra les mesures nécessaires afin de rendre conformes ces dernières à ladite réglementation. Conformément au règlement de zonage numéro 62-2006, la municipalité joue un rôle majeur au niveau de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de ladite rivière. Ainsi, au cours des prochaines années, la Municipalité de Lac-Etchemin entend bien appliquer la nouvelle réglementation de façon progressive tout en impliquant les propriétaires riverains concernés. La municipalité privilégiera une approche de concertation en utilisant des moyens et méthodes axés sur la sensibilisation et l'information. Rendre le citoyen imputable et responsable, c'est ce que la Municipalité de Lac-Etchemin se donne comme objectif à atteindre dans ce dossier.

Signataire du contrat de bassin :

Madame Édith Cloutier, mairesse suppléante de Lac-Etchemin

Contrat de bassin no. 11 :

Mise en place d'une gestion des eaux usées pour réduire les apports de phosphore au lac Dion

Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

MRC de Bellechasse

Appliquer une réglementation spéciale ayant reçu l'avis ministériel du MDDEP pour installer des fosses à vidange périodique au lac Dion en vue de réduire les apports en phosphore au lac.

Signataire du contrat de bassin :

Madame Pauline Mercier, conseillère municipale de St-Damien-de-Buckland

Contrat de bassin no. 12 :

Amélioration de la qualité de l'eau de la rivière aux Billots.

Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Le projet consiste à diffuser des outils d'information pour éduquer la population aux conséquences de nourrir les canards et à améliorer les rives du petit lac des Religieuses et de la rivière aux Billots. Cette année, une grande quantité de canards et même de bernaches s'attroupaient sur les rives apportant ainsi une pollution à la rivière.

Signataire du contrat de bassin :

Madame Pauline Mercier, conseillère municipale de St-Damien-de-Buckland

Contrat de bassin no. 13 :

Implantation d'une certification environnementale auprès des propriétaires de boisés du territoire couvert par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

- sensibiliser les propriétaires de boisés à l'importance de protéger les cours d'eau ;
- réaliser des ateliers de formation sur les méthodes de travail permettant de bien protéger les cours d'eau.



Signataire du contrat de bassin :

Monsieur Marc-Yvon Poulin, directeur

Contrat de bassin no. 14 :

Diminution des déversements à la rivière Etchemin par la recherche d'eaux parasitaires.

Municipalité de Saint-Henri

Rechercher et éliminer les infiltrations d'eau dans le réseau d'égout sanitaire.

Signataire du contrat de bassin :

Monsieur Yvon Bruneau, maire de St-Henri

Contrat de bassin no. 15 :

Entente de partenariat pour le suivi de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Le Bras (sous-bassin versant de la rivière Etchemin)

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Réseau-rivières est un programme du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs existant depuis 20 ans, permettant le suivi temporel de la qualité physico-chimique de l'eau des principales rivières au Québec. L'entente prévoit que la nouvelle station sera assumée par le CBE par l'emploi d'un bénévole de Saint-Henri ayant reçu une formation spécifique. Les échantillons d'eau seront pris en charge par le MDDEP pour l'analyse, la compilation et l'archivage des données.

Signataire du contrat de bassin :

Monsieur Pierre Fortin, directeur régional, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Contrat de bassin no. 16 :

Implantation et optimisation des sites d'abreuvement en retrait des cours d'eau.

Fédération de l'UPA de la Beauce

Démarche pour :

- a) promouvoir et coordonner l'installation de sites d'abreuvement auprès de conseillers agronomiques et des producteurs agricoles;
- b) promouvoir des mesures de correction ou de protection selon les secteurs sensibles à l'érosion des berges.

Signataire du contrat de bassin :

Monsieur Mario Turenne, Fédération de l'UPA de Beauce

Contrat de bassin no. 17 :

Restauration de la bande riveraine au lac Dion (PDE lac Dion).

Comité de restauration du lac Dion (CRLD)

Le but est de poursuivre la régénération de la bande riveraine du lac Dion jusqu'à concurrence de 5 mètres. Chaque riverain a reçu le portrait de sa bande riveraine avec des recommandations. Comme plusieurs ont signé une Déclaration d'intention le projet vise à soutenir les riverains, les informer et les aider dans les travaux de restauration.



Signataires du contrat de bassin :

Monsieur Pierre Garneau, Comité de restauration du lac Dion
Madame Rita Tanguay, Comité de restauration du lac Dion

Contrat de bassin no.18 :

Suivi de l'amélioration de la qualité de l'eau au lac Dion.
Comité de restauration du lac Dion (CRLD)

Le projet consiste à faire l'analyse, trois fois par année, de la physico-chimie et de la biologie du plan d'eau, notamment les herbiers aquatiques. Les données recueillies serviront à évaluer l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction du phosphore. Ces indicateurs nous permettront d'analyser les impacts des mesures spéciales appliquées au lac Dion.



Signataires du contrat de bassin :

Monsieur Pierre Garneau, Comité de restauration du lac Dion
Madame Rita Tanguay, Comité de restauration du lac Dion

Contrat de bassin no.19 :

Traitement des boues piscicoles par marais artificiel et lit filtrant.
Pisciculture des Alléghanys Inc.

Déterminer la faisabilité technique d'un système de traitement des fumiers piscicoles adapté aux piscicultures d'une production annuelle comprise entre 50 et 200 tonnes de poissons. Plusieurs étapes de traitement ont été définies : suite à un système de séparation (zone de décantation, cônes de décantation, filtre à tambour, etc.) permettant de concentrer efficacement le phosphore (au moins 25 % du phosphore de la moulée) dans les fumiers, la séquence de traitement consistait à épaissir les fumiers dans un silo, puis à traiter le surnageant obtenu dans des marais artificiels couplés à des lits de rétention du phosphore.



Signataire du contrat de bassin :

Monsieur Yves Boulanger, propriétaire

Le rôle du CBE se veut rassembleur et animateur d'une concertation sur la base d'un consensus régional. L'organisme invite donc toutes les organisations qui veulent préparer des projets pour le bassin versant de l'Etchemin à communiquer avec Marie-Josée Racine, directrice générale adjointe.

Le **Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)** est un organisme voué à la concertation des divers acteurs ayant un intérêt dans la préservation de la qualité de l'eau de la rivière Etchemin et de son bassin versant. L'organisme travaille conjointement avec d'autres groupes afin d'améliorer et de protéger la qualité de l'eau et ce, depuis sa création en mars 2000.

Renseignements :

Marie-Josée Racine
Directrice générale adjointe
Conseil de bassin de la rivière Etchemin
Tél. : (418) 885-1406

mjracine@cbetchemin.qc.ca

Merci à nos collaborateurs :

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**



617, Route Bégin Saint-Anselme (Qc) G0R 2N0

 (418) 885-0043  (418) 885-1408

@ cbe@cbetchemin.qc.ca  www.cbetchemin.qc.ca